



HAL
open science

L'audit environnemental, la gouvernance et la divulgation volontaire de l'information environnementale: Cas des entreprises françaises

Marwa Moalla Jamoussi, Anis Jarboui

► To cite this version:

Marwa Moalla Jamoussi, Anis Jarboui. L'audit environnemental, la gouvernance et la divulgation volontaire de l'information environnementale: Cas des entreprises françaises. Accountability, Responsabilités et Comptabilités, May 2017, Poitier, France. pp.cd-rom. hal-01907555

HAL Id: hal-01907555

<https://hal.science/hal-01907555>

Submitted on 29 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'audit environnemental, la gouvernance et la divulgation volontaire de l'information environnementale : Cas des entreprises françaises

Marwa MOALLA JAMOSSI

Anis JARBOUI

Résumé :

Cette étude examine l'effet de l'audit environnemental et de la gouvernance sur la divulgation volontaire de l'information environnementale, à travers un échantillon de 81 entreprises françaises composant l'indice SBF 120 couvrant la période de quatre années de 2012 à 2015. L'étendue de la divulgation est mesurée selon l'indice de Clarkson et al (2008) et complété par les indicateurs du GRI dans sa quatrième version (G4) et quelques critères inspirés par Hooks et Van staden (2011). En procédant à de multiples régressions linéaires, nous avons conclu qu'il existe une relation positive et statistiquement significative entre le niveau de divulgation volontaire de l'information environnementale et le comité d'audit environnemental, l'appartenance de l'auditeur environnemental à un BIG 4, le pourcentage d'administrateurs externes dans le conseil d'administration, la gestion de résultat et le secteur d'activité. Cependant, les résultats des régressions ne montrent aucune relation entre le niveau de divulgation volontaire de l'information environnementale et le comité RSE, la taille du conseil d'administration, le pourcentage des femmes dans le conseil d'administration, le cumul des fonctions du directeur général et du président du conseil, la taille de l'entreprise et l'endettement.

Mots clés : Audit environnemental, gouvernance, la divulgation volontaire, l'information environnementale.

I. Introduction

Ces dernières années, l'étude de la divulgation d'informations environnementales a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs et praticiens et prend de plus en plus d'ampleur vue l'évolution de l'économie qui a modifié la nature de l'information divulguée par l'entreprise et demandée par ses partenaires. Dans ce sens, la qualité de la divulgation environnementale est perçue comme une valeur clé pour la croissance des entreprises (Ong et al, 2016) qui peut être définie en fonction de la divulgation volontaire. Dans ce cadre, certaines entreprises optent pour la divulgation volontaire d'informations environnementales, dans le but de fournir au marché suffisamment d'informations permettant une meilleure prise de décision de la part des investisseurs et contribuant à l'amélioration de l'efficacité des marchés financiers et de la gestion environnementale et ce en diminuant l'asymétrie d'informations. Toutefois, suite à la progression de la divulgation de l'information environnementale, des questionnements examinant la qualité et la confiance pouvant être accordées à ce type d'informations divulguées par les entreprises ont émergé (Jones et Solomon 2010, Rivière-Giordano 2007). Dans ce cadre, la volonté d'amplifier la fiabilité du reporting environnemental et de renforcer la crédibilité des informations environnementales communiquées pour toutes les parties prenantes a amené les entreprises à procéder à des vérifications de ces informations (Gillet 2010). Dès lors, l'audit environnemental apparaît sous sa forme la plus répandue vu qu'il consiste à vérifier soit la robustesse du système de reporting et l'exactitude des informations par rapport à des faits précis, soit la pertinence et l'exhaustivité des informations en fonction des objectifs de l'entreprise ou des parties prenantes (Capron et Quairel 2007). Cependant, la pratique de l'audit environnemental ou de vérification des informations environnementales

par un organisme tiers indépendant est mise en place par les entreprises dans une démarche totalement volontaire. Dans le contexte international, la recrudescence du reporting environnemental c'est accompagné d'un accroissement des rapports incluant un compte rendu d'assurance réalisé par un tiers (O'Dweyer et Owen 2005). Toutefois, il s'est généralisé en France et il est devenu obligatoire suite aux obligations réglementaires associées à l'article 225 de la loi Grenelle 2 pour toutes les sociétés cotées, et s'étend progressivement aux sociétés de plus de 100 M€ de chiffre d'affaires et de plus de 500 employés (KPMG 2015).

Aussi bien, dans le but de garantir des résultats crédibles en matière de protection de l'environnement, et en vue d'améliorer l'image de fiabilité de la qualité de l'information divulguée, la gouvernance apparaît comme un élément clé dans ce domaine du fait qu'elle peut guider l'étendue et la méthode de divulgation des informations réalisées par les entreprises ainsi que leur vérification (Zhang et al 2016, Usoff et al 2015....).

C'est dans ce cadre que s'intègre la problématique de la présente étude qui consiste à vérifier empiriquement dans quelle mesure la divulgation volontaire de l'information environnementale pourrait être expliquée par l'audit environnemental et par la gouvernance pour un échantillon d'entreprises françaises composant l'indice SBF 120 couvrant la période de quatre années de 2012 à 2015.

Cet article sera articulé comme suit : Dans la première section, nous présenterons une revue des études antérieures et nous développerons les hypothèses à vérifier. La deuxième section permettra de décrire la méthodologie de recherche. Dans la troisième section, nous développerons notre modèle d'analyse. La dernière section sera consacrée à la vérification de l'effet de l'audit environnemental et de la gouvernance sur la divulgation volontaire de l'information environnementale. Enfin, nous présentons les limites de notre recherche et des orientations pour d'éventuelles recherches.

II. Revue de la littérature et développement des hypothèses

Une meilleure qualité de divulgation de l'information environnementale de la part des entreprises est souvent sollicitée tant qu'elle permet de répondre aux demandes des parties prenantes en matière de transparence et de responsabilité (KPMG 2015, Janggu et al 2014, Rupley et al 2012, Slayter 2009) . En fait, exiger davantage de transparence signifie en quelque sorte demander une plus grande responsabilisation, ce qui nécessite une hausse de la reddition des comptes par les auditeurs sur le respect des engagements et des responsabilités et sur l'atteinte des résultats (Ouellet 2012). Dès lors, la fonction d'audit environnemental est utile à l'amélioration de la qualité de divulgation de l'information ce qui favorise le respect des principes de la gouvernance responsable.

En effet, les chercheurs n'ont pas tardé à prendre le pas et ont étudié la notion d'audit environnemental qui tend à s'imposer dans le paysage financier et extra-financier, et démontrent nettement que ce vocable est particulièrement liée à l'existence d'un comité d'audit environnemental (Peters et Romi 2012,2014) et d'un comité RSE (Ramesh et Mendes 2015, Gupta et Agrawal 2014...), ainsi qu'aux grands cabinets représentés principalement par les Big4 (Iatridis 2013, Joshi et al 2011...).

1- Les variables liées à l'audit environnemental

1.1 Le comité d'audit environnemental

Le comité d'audit est considéré comme un mécanisme original privilégié permettant d'améliorer le gouvernement des entreprises du fait qu'il présente un moniteur ultime du processus de reporting d'entreprise (Madi et al 2014). Par ailleurs, étant un facteur accélérateur aboutissant au regain de confiance des investisseurs dans les marchés financiers et étant la seule instance de gouvernance pour laquelle une exigence particulière de compétence est exigée, et partant des préoccupations majeures liés à l'environnement, une attention expansionniste par le comité d'audit sur les changements climatiques et les

règlements liés au développement durable sera fondamentale (Peters et Romi 2014). Cela est compatible avec l'expansion des responsabilités générales du comité d'audit pour l'examen des risques de l'entreprise (Vera-Munoz 2005, Johnson 2010, Beasley et al 2008).

Dans ce cadre, certains conseils seront invités à intégrer une expertise supplémentaire en matière environnementale au sein du comité d'audit pour mieux contrôler la gestion en termes d'actions et de performances environnementales, pour se concentrer sur la qualité de l'information et pour évaluer les systèmes de reporting environnemental pour obtenir l'assurance de l'information (Peters et Romi 2014,2012 ; Rodrigue et al 2013 ; Ernst et Young 2010).

Peters et romi (2014) ont constaté que la divulgation des gaz à effet de serre (GES) et la qualité de la divulgation sont positivement associés à la présence de comités environnementaux dans le contexte américain. Ils ont abouti que seule l'expertise appropriée des membres du comité d'audit environnemental est associée à une plus grande transparence des GES puisqu'elle permet de mieux équiper le comité afin d'évaluer efficacement les possibilités et les stratégies novatrices de l'environnement, y compris la participation et la divulgation des informations sur les GES, tandis que les comités plus grandes ont tendance à être associée à faible transparence de la divulgation.

EY (2010) ajoute que le changement climatique et les règlements connexes à la durabilité sont de plus en plus complexes, alors un aperçu du comité d'audit ainsi qu'une surveillance supplémentaire de sa part dans ce domaine peut se révéler bénéfique.

KPMG (2016), dans son guide des bonnes pratiques des comités d'audit des sociétés foncières cotées, affirme que les comités d'audit doivent veiller à ce que les recommandations de l'AMF soient prises en compte en matière d'information sur la responsabilité environnementale. Aussi bien, ce guide ajoute que cet organe est de tenue de donner des indications plus précises sur la composition, les missions et le bilan du comité traitant des questions environnementales, ainsi que son articulation avec les autres comités. En plus , il doit inscrire les problématiques de développement durable et de la responsabilité environnementale des sociétés à l'ordre du jour d'un ou plusieurs comités du conseil ou du conseil lui-même. Enfin, ce guide montre que le comité d'audit doit veiller à ce que les dispositions réglementaires en matière de nomination d'un organisme tiers indépendant soient appliquées. Alors, le respect des obligations du comité d'audit concernant les informations publiées en matière environnementale s'inscrivent dans le cadre d'une meilleure transparence entraînant une meilleure qualité de divulgation des entreprises en matière environnementale.

Lors, à la lumière de ce qui précède, nous pouvons présumer que :

| |
|--|
| H 1. Il existe une relation positive entre l'existence du comité d'audit environnemental et la divulgation volontaire de l'information environnementale |
|--|

1.2 Le comité RSE

Prise de conscience d'exercer une responsabilité à l'égard de différentes parties prenantes de l'entreprise, la divulgation d'informations environnementales d'une façon volontaire et transparente est d'une importance fondamentale pour les praticiens de la RSE (Clarkson et al 2013). Dans les études antérieurs, plusieurs facteurs peuvent influencer la divulgation d'informations environnementales et leur vérification par un organisme tiers indépendant citons l'existence du comité RSE (Ramesh et Mendes 2015, Gupta et Agrawal 2014, Gupta et Arora 2013, Gillet et Martinez 2012, Rupley et al 2012, Peters et Romi 2012, Cowen *et al.* (1987) et de Petit *et al.* (2006), Geltman et Skrobach, 1998).

Le comité RSE est mis en place pour définir les axes privilégiés et aider à la prise de décision du conseil d'administration dans le domaine social et environnemental (Petit et al

2006). Egalement, il soutient l'examen des systèmes de reporting et souscrivent ainsi les entreprises à fiabiliser les informations environnementaux et sociaux du fait qu'en créant ce comité, les entreprises ont tendance à signaler leur intérêt pour les problématiques environnementaux et sociaux et ont tendance aussi à être plus transparentes dans ce domaine (Cowen et al 1987 ; Adams 2002. Gillet et Martinez 2012). En outre, étant une composante essentielle de gouvernance, cet organe de direction est devenu incontournable, du fait qu'il sert à améliorer la qualité du reporting environnemental et la crédibiliser à travers l'audit environnemental qui présente un élément de réponse au renforcement de la crédibilité de ce reporting (Géraldine .Rivière 2007).

Peters et Romi (2011) constatent une association positive entre la divulgation volontaire des informations sur les émissions de gaz à effet de serre et l'existence d'un comité RSE dans un échantillon comprenant toutes les entreprises américaines dans le FT500, composés de 500 des plus grandes sociétés dans le monde sur la base de la capitalisation boursière. A l'instar, l'étude empirique de Gillet et Martinez (2012), portant sur des entreprises françaises cotées du SBF 120 sur deux années, a abouti à une relation positive entre l'existence d'un comité RSE et l'audit social et environnemental. Ces auteurs ajoutent que l'incitation des entreprises dans la mise en évidence d'un audit social et environnemental est expliqué par la volonté de ces entreprises de progresser la qualité de leur reporting.

Toutefois, Rupley et al (2012), ont trouvés que la présence d'un comité RSE au niveau du conseil d'administration n'est pas associée significativement à la qualité de divulgation environnementale. Aussi bien, Brown et al. (2010) examinent les caractéristiques des entreprises associées à une gamme de catégories d'information environnementales et n'ont trouvé aucune signification entre la qualité de la divulgation et l'existence d'un comité de responsabilité sociale des entreprises.

A la lumière de ces études, nous allons tester l'hypothèse suivante :

H2 : Il existe une relation positive entre l'existence du comité RSE et la divulgation volontaire de l'information environnementale.

1.3 La taille du cabinet d'audit environnemental :

Dans une ère d'une attention accrue à la divulgation environnementale au cours des dernières décennies pour les praticiens et dans la littérature académique, sa qualité est perçue comme une valeur clé pour la croissance des entreprises (Ong et al 2016). A cet égard, les auditeurs jouent un rôle primordial dans l'orientation du comportement de la divulgation environnementale (Idowu et Caliyurt 2014). Malgré le scandale d'Arthur Andersen survenu en 2002, les cabinets d'audit internationaux restants (Big 4) sont encore très bien respectés et appréciés sur le marché (Meniaoui et al 2016). Toutefois, dans le domaine environnemental, il n'existe pas de monopole dans la réalisation des missions d'audit environnemental, autrement dit les auditeurs environnementaux peuvent ne pas appartenir aux cabinets d'audit internationaux. Cependant, avec l'apparition de la norme professionnelle ISAE 3000, les professionnels de la comptabilité sont incités à réaliser les missions d'audit environnemental, social et sociétal du fait que ces derniers possèdent un ensemble de compétences amplifiées à partir de leurs formations en tant que contrôleurs légaux des comptes (Gray 2000). En France, la grande majorité des entreprises font appel aux commissaires aux comptes et à l'expert développement durable des grands cabinets d'audit appelés Big 4 pour l'accomplissement de ces missions.

Idowu et Caliyurt (2014) ont trouvé dans le contexte de Turquie que les entreprises audités par les Big 4 ont une tendance croissante à divulguer de l'information sociale et environnementale par rapport aux entreprises qui sont audités par des non Big 4.

Iatridis (2013), dans un échantillon d'entreprises Malaisiennes, considère que les entreprises auditées par un cabinet d'audit international motivent leurs clients à divulguer des informations environnementales pertinentes et significatives.

Joshi et al (2011) de leur part, ont trouvé qu'il n'y a pas de relation entre le niveau de divulgation environnementale et la taille du cabinet d'audit dans le contexte des entreprises industrielles indiennes cotées. Gillet (2010) a trouvé qu'il n'y a pas de relation significative entre l'appartenance des auditeurs à des grands cabinets d'audit internationaux (Big 4) et la mise en place de l'audit sociétal dans le contexte français. Au vu de ces études, nous supposons :

| |
|--|
| H.3 Il existe une relation positive entre l'appartenance de l'auditeur à un Big 4 et la divulgation volontaire de l'information environnementale. |
|--|

2- Les variables liées à la gouvernance

La divulgation de l'information environnementale permet de répondre aux demandes des parties prenantes en matière de transparence et de responsabilité (Slayter, 2009, Rupley et al 2012...). Afin d'aboutir à ce but, la gouvernance d'entreprise doit s'intervenir pour guider l'étendue et la méthode de divulgation des informations réalisées par les entreprises ainsi que leur vérification (Zhang et al 2016 ; Usoff et al 2015 ; Iencieu et al 2012 ; Peters et Romi 2014, 2011 ; Gillet 2010 ; Cormier et al, 2009...). Le conseil d'administration constitue un mécanisme vital de la gouvernance interne et son efficacité dépend largement de ses caractéristiques. Certes, la première qualité d'un conseil d'administration se trouve dans sa composition. Toutefois, la qualité de sa composition dépend du degré d'indépendance de ces administrateurs, de sa taille, du cumul des fonctions de directeur général et de président du conseil ainsi que la présence des femmes dans le conseil d'administration. Ces caractéristiques sont prises en compte pour étudier leurs effets sur la qualité de divulgation environnementale ainsi que sur la mise en place d'un audit environnemental.

2.1 Le pourcentage des administrateurs externes dans le conseil d'administration

Le rôle des administrateurs indépendants semble être crucial pour garantir les intérêts des investisseurs externes (Allegrini et Greco 2013), du fait que ces derniers affectent l'audit et les décisions de divulgation (Sun et al 2012). Dans la littérature, les résultats des études étudiant le lien entre le pourcentage des administrateurs externes dans le conseil et la qualité de l'information environnementale divulguée sont contradictoires. Rupley et al (2012) dans le contexte américain, trouvent que le pourcentage des administrateurs externes dans le conseil est associé positivement avec la qualité de divulgation environnementale. Iatridis (2013) et Haniffa et Cooke (2005) fondent leurs études sur des entreprises Malaisiennes, suggèrent que le score de divulgation de l'information environnementale est positivement associé avec le pourcentage d'administrateurs indépendants siégeant le conseil d'administration. Toutefois et dans ce même contexte, Yusoff et al (2015) trouvent que l'indépendance du conseil n'est pas associée avec les pratiques de divulgations environnementales des entreprises. Ainsi, Michelon et Parbonetti (2012) dans le contexte américain et européen ont trouvé aussi que le pourcentage des administrateurs externes dans le conseil n'a pas d'influence sur la divulgation sociale et environnementale.

Sur cette base, nous allons tester l'hypothèse suivante :

| |
|--|
| H.4 Il existe une relation positive entre le pourcentage des administrateurs externes dans le conseil d'administration et la divulgation volontaire de l'information environnementale |
|--|

2.2 La taille du conseil d'administration

la taille du conseil d'administration est susceptible d'être un déterminant significatif de la divulgation environnementale, sociale et sociétale par le fait qu'elle présente le seul mécanisme qui a le pouvoir de récompenser ou de pénaliser les dirigeants mal performants en termes de RSE et sa divulgation connexe (Meniaoui et al 2016).

Cormier et al (2011,2010) ont trouvé que la taille du conseil est associée négativement à l'asymétrie informationnelle et, par conséquent, associée positivement à la divulgation volontaire d'informations environnementale. Au contraire, Michelon et Parbonetti (2012) ont montré une absence d'association entre la taille du conseil et la divulgation environnementale dans le contexte américain. Cependant, Meniaoui et al (2016) ont trouvé que la taille du conseil est associée positivement à la divulgation environnementale et sociale dans le contexte français, mais ils ont trouvé que cette association est inexistante dans le contexte canadien. Ben rhouma (2008) suggère qu'un conseil de petite taille entraîne une meilleure transparence environnementale, elle prouve que les entreprises ont tendance à être plus transparentes quant aux conséquences environnementales de leur activité quand la taille du conseil est réduite. En effet, Gillet (2010) prédit que les conseils de petite taille sont plus efficaces et mènent à l'amélioration de la qualité de l'information divulguée. Contrairement à ces prédictions, il a trouvé que la taille du conseil influence positivement le recours à une vérification sociétale afin d'atteindre l'objectif de transparence et de qualité de divulgation. Liao et al (2016), ont trouvé que les entreprises ayant une taille importante du conseil d'administration sont plus incitées à s'engager dans la vérification sociétale dans le contexte chinois.

Ainsi, nous allons tester l'hypothèse suivante :

| |
|---|
| H5. Il existe une relation négative entre la taille du conseil d'administration et la divulgation volontaire de l'information environnementale |
|---|

2.3 Le pourcentage des femmes dans le conseil d'administration

Tant que la diversité crée de la performance et étant un facteur d'efficience économique, la féminisation du conseil d'administration touche les considérations liées à la RSE comme bonne pratique de gouvernance (De Beaufort & Khayat (2012). Rupley et al (2012) ont trouvé que la qualité de divulgation volontaire de l'information environnementale est associée positivement à la présence des femmes dans le conseil. Ben Amar et al (2015), dans le contexte canadien, ont trouvé que la probabilité de divulgation volontaire d'informations liées au changement climatique augmente avec le pourcentage des femmes dans le conseil

Dans le contexte Chinois, Liao et al (2016) montrent que les entreprises ayant des femmes dans leurs conseils d'administrations sont plus susceptibles à s'engager à l'audit en matière RSE, également, ils montrent que la féminisation du conseil influe le choix des auditeurs en matière RSE. Aussi bien Gillet (2010) montre que la présence des femmes au sein du conseil d'administration influence positivement le recours à une vérification sociétale dans le contexte français. Ceci nous amène à énoncer l'hypothèse suivante :

| |
|--|
| H.6 : Il existe une relation positive entre le pourcentage des femmes dans le conseil d'administration et la divulgation volontaire de l'information environnementale |
|--|

2.4 Cumul des fonctions du directeur général et du président du conseil d'administration

Dans le contexte de la RSE, la dualité des fonctions du directeur général et du président du conseil présente une structure de gouvernance commune, mais les résultats dans ce domaine ont été mitigés (Walls et al 2012). Rupley et al (2012) ont trouvé que la séparation du PDG et du président du conseil n'est pas associée à la qualité de divulgation volontaire de l'information environnementale. Meniaoui et al (2016) ont trouvé qu'une plus grande mesure de la divulgation sociétale y compris la divulgation environnementale est associée à la séparation des deux fonctions. Aussi bien, Arussi et al (2009) dans une étude financière et la divulgation de l'information environnementale par le biais de l'internet ont trouvé que la dualité du directeur général et du président du conseil est associée négativement à l'information financière, mais non associée à la divulgation environnementale. Dans le cadre de la vérification sociétale, Gillet (2010) a trouvé que le cumul des fonctions du directeur général et du président du conseil d'administration influence négativement la transparence de l'entreprise et la mise en place de la vérification sociétale. Ainsi, Liao et al (2016) ont trouvé que les entreprises optant pour la séparation du directeur général et du président du conseil sont plus susceptibles à s'engager à un audit environnemental. De ce fait, nous présumons que :

H.7 : Il existe une relation négative entre le cumul des fonctions du directeur général et du président du conseil et la divulgation volontaire de l'information environnementale

3. Les variables de contrôle :

Afin de mesurer les déterminants de la qualité de divulgation environnementale, les caractéristiques de l'entreprise et le contexte général peuvent être incorporés en tant que variables de contrôle à savoir : La taille de l'entreprise, le niveau d'endettement, la gestion de résultat ainsi que le secteur d'activité.

3.1 La taille de l'entreprise

Plusieurs études antérieures confirment une relation positive entre le niveau de divulgation environnementale et la taille de l'entreprise (Mohamed et Faouzi 2014, Iatridis 2013, Ben rhouma 2008, Cormier et Magnan, 1999, 2003 ; Neu et al. 1998 ; Leuz et Verrecchia, 2000). Dans le contexte de l'audit environnemental, ses arguments sont repris par Kolk et Perego (2010) qui justifient le lien qui existe entre la taille de l'entreprise et la demande de l'audit environnemental par la littérature en comptabilité environnementale et en audit externe. Cependant, ces derniers ne trouvent pas de relation significative. Les études de Sminett et al (2009) et Herda et Taylor (2009) portant sur l'audit environnemental montrent que les grandes entreprises sont plus pointilleuses d'avoir l'audit de leurs informations sociétales par rapport aux petites entreprises.

3.2 Le niveau d'endettement

Nombreuses études ont analysé la relation entre le niveau d'endettement et leur niveau de divulgation d'informations environnementales (Roberts 1992 ; Cormier et Magnan 1999,2003,2008 ; Ben Rhouma 2008 ; Oxibar 2003,2009 ;Gillet 2010 ; Affes et Hentati 2012 ; Iatridis 2013, Cormier et al 2015...).Cormier et Magnan (1999), (2003) et Aerts, Cormier et Magnan(2008) sur leurs études fondées sur un échantillon d'entreprises canadiennes, ont trouvé une relation négative entre le niveau d'endettement et la divulgation environnementale. Zinsou (2013) a constaté un résultat différent de ces études antérieures et a constaté une corrélation positive mais non significative entre la divulgation environnemental et l'endettement. Ben Rhouma (2008) montre qu'il existe une relation positive entre le niveau

d'endettement et l'étendue de la divulgation environnementale dans le contexte français. Des considérations similaires prouvées par Iatridis (2013) dans le contexte de la Malaisie qui montre que les entreprises avec un niveau d'endettement élevé reflète une surveillance plus intensive du comportement des gestionnaires par les prêteurs et conduirait à des informations environnementales plus efficaces. Gillet (2010) a mené son étude sur un échantillon d'entreprises françaises, il a trouvé qu'il n'existe pas de lien entre le niveau d'endettement des entreprises et le recours à une vérification sociétale. Ainsi, Sminett et al (2009) ne trouvent aucune association entre le niveau d'endettement et la mise en place d'un audit sociétal dans le contexte international. De même Herda et Taylor (2009) ont abouti à la même conclusion concernant l'influence du niveau d'endettement sur la mise en place d'une assurance des informations sociétales y compris l'information environnementale. Aussi bien Sierra et al (2013) dans le contexte de l'Espagne ont trouvé une association négative entre le niveau d'endettement et l'audit environnemental.

3.3 La gestion de résultat

L'hypothèse classique qui stipule que la divulgation environnementale n'est pas liée à la gestion des résultats est rejetée. Récemment, les études menées par Tche et al. (2008); Prior et al. (2008), Chih et al. (2008, 2009), Sun et al. (2010), Mohamed et Faouzi (2014) ont essayé d'identifier le lien indéniable entre la RSE y compris l'information environnementale et la gestion de résultat. Les études menées par Chih et al. (2008) dans le contexte international, Choi et al (2013) dans le contexte de la Corée, et Kim et al (2012) indiquent une relation négative entre la gestion des résultats et la RSE. Chih (2009) constate qu'une bonne qualité d'audit de l'information financière a un impact sur les divulgations environnementales et freine les manipulations comptables sociétales. Toutefois, cet auteur a trouvé une relation positive entre la gestion de résultat et la RSE lorsque cette dernière est pratiquée d'une manière agressive. Dans le contexte américain, Mohamed et Faouzi (2014) ont trouvé une relation positive entre la gestion de résultat et le reporting sociétal du fait que les entreprises qui gèrent leurs résultats montrent des niveaux élevés de reporting sociétal. Dans le contexte d'entreprises asiatiques ayant relativement une bonne RSE, Arena et al. (2015) ont trouvé que les entreprises ayant relativement une bonne RSE sont significativement moins engagées dans la gestion de résultat. Dans le cadre de l'information environnementale, la spécialisation industrielle de l'auditeur a été prouvée pour être en mesure de prévenir et de détecter les fraudes et les erreurs existantes dans les données financières tant qu'ils étudient et proposent de tester si la spécialisation industrielle du cabinet d'audit a un effet médiateur entre la RSE et la gestion de résultat. L'étude d'He et Chiang (2015) montre que la spécialisation industrielle de l'auditeur n'est pas prouvée pour être en mesure d'empêcher l'entreprise de la gestion de résultat.

3.4 Le secteur d'activité

Dans de nombreuses études, la divulgation environnementale est tributaire du secteur d'activité du fait qu'il occupe une place prépondérante dans sa stratégie de divulgation (Richardson et al 2015 ; Mohamed et Faouzi, 2014 ; Peters et Romi, 2013 ; Rupley et al, 2012 ; Sun et al, 2010 ; Gillet, 2010 ; Simnett et al, 2009 ; Ben rhouma, 2008... ;). Les études de Peters et Romi (2013) dans le contexte américain, et Affes et Hentati klila (2012) dans le contexte canadien soutiennent que le secteur d'activité présente un facteur affectant

positivement le niveau de divulgation des informations sociétales et environnementales. En outre Ben rhouma (2008) trouve dans le contexte français que les secteurs réputés polluants ont plus tendance à divulguer des informations de nature environnementale. Simnett et al (2009), Kolk et Perego (2010), Gillet (2010) et Clarkson et al (2015) ont trouvé que l'appartenance de l'entreprise à un secteur d'activité considéré sensible influence positivement la divulgation volontaire de l'information environnementale et sa vérification par un tiers extérieur.

III. Méthodologie de la recherche

1. Echantillon

Du fait que notre étude porte sur des entreprises françaises, la population initiale de notre échantillon est constituée au départ des 120 entreprises cotées composant l'indice SBF 120. Il est à signaler que les entreprises appartenant au secteur financier (banques, services financiers, compagnies d'assurances ...) sont supposées être écartées dès le départ car elles présentent un régime financier spécifique ainsi que des politiques RSE différentes. Aussi, les entreprises qui leur manquent des données nécessaires à notre analyse dans la base de données Datastream sont retirées de notre échantillon. Au total 81 entreprises ont été retenues, cet échantillon est censé représenter les entreprises concernées par l'application de l'article 116 de la loi NRE, l'article 225 de la loi Grenelle 2 et pour lesquelles on a pu accéder aux documents de référence de quatre années consécutives 2012,2013,2014 et 2015, ainsi que les rapports sociétaux. L'année 2012 coïncide avec la première application de l'article 225 de la loi grenelle 2 par les sociétés françaises cotées. Par conséquent, notre échantillon global comprend 324 observations firmes-année. Sur la base de l'échantillon constitué, nous avons recueillis les données à partir des documents de références disponibles sur la base données Thomson Reuters Eikon comprenant les rapports annuels et les rapports de développement durable. Ainsi, nous avons collecté les données à partir de la base de données Datastream.

Par ailleurs, le choix des entreprises composant l'indice SBF 120 était utile vu que la France a donnée une importance accrue à la divulgation de l'information extra-financière y compris l'information environnementale ainsi que leur vérification par un organisme tiers indépendant qui est devenu imposé par le législateur français dès 2012 pour les sociétés cotées. L'impact de cette réglementation de divulgation et de vérification des informations environnementaux répond à une attente des partenaires des entreprises notamment de ces investisseurs, partie prenante susceptible d'influencer l'entreprise en l'amenant à produire et à divulguer de l'information environnementale utile à la prise de décisions. De plus, les entreprises cotées en bourse dépassent souvent les obligations légales de publication en adoptant une stratégie de divulgation environnementale essentiellement volontaire.

Le tableau 1 illustre la répartition des entreprises constituant notre échantillon entre les différents secteurs d'activité.

Tableau 1 : Répartition sectorielle selon la classification ICB¹

| Secteur d'activité | Nombre d'entreprises | Pourcentage |
|---------------------------|-----------------------------|--------------------|
|---------------------------|-----------------------------|--------------------|

1-La nomenclature ICB « Industry Classification Benchmark », qui a été lancée en janvier 2005 par FTSE Group et Dow Jones Indexes, est entrée en service le 2 janvier 2006 pour l'ensemble des sociétés cotées à Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne et France.

| | | |
|-----------------------------------|-----------|-------------|
| industries | 22 | 27.16% |
| Services aux consommateurs | 17 | 20.98% |
| Biens de consommation | 12 | 14.81% |
| Pétrole, Gaz et matériaux de base | 10 | 12.35% |
| Technologie | 9 | 11.11% |
| Télécommunications | 1 | 1.23% |
| Services aux collectivités | 5 | 6.17% |
| santé | 5 | 6.17% |
| Total | 81 | 100% |

2. Mesure des variables

2.1 Mesure de la variable dépendante : La divulgation volontaire de l'information environnementale

Cette variable est mesurée par un indice de divulgation. Il s'agit d'une technique utilisée dans une multitude d'études sur la divulgation de l'information environnementale (Sanghania et Gandhi, 2015 ; Seufert, 2013 ; Clarkson et al, 2013 ; Rupley et al, 2012 ; Plumlee et al 2010 ; Esayed et Hoque, 2010, Déjean et Martinez 2009 ; Ben rhouma 2008...). Dans cette étude, on a choisit l'indice de divulgation de l'information environnementale employé par Clarkson et al (2008) et complété par les indicateurs du GRI dans sa quatrième version (G4) et quelques critères inspirés par Hooks et Van staden (2011). Le choix de cet indice est motivé par le fait que ces auteurs ont élaboré une liste plus détaillée, concernant les informations relatives à la divulgation environnementale, par rapport aux études antérieures qui ont adopté la structure de la divulgation de Wiseman (1982) et ce afin de parvenir à une meilleure compréhension de la divulgation environnementale. La liste des informations de notre grille d'analyse se compose de 60 items structuré autour de 7 catégories à savoir (voir annexe 1): La structure de gouvernance et systèmes de management, la crédibilité, les indicateurs de performance environnementale, les dépenses environnementales, la vision et la stratégie déclarée, le profil environnemental et initiatives environnementales.

L'indice de divulgation de l'information environnementale pour chaque entreprise est calculé comme suit :

$$TD_j = \frac{\sum X_{ij}}{n_j}$$

avec : **TD**= le score de divulgation volontaire de l'information environnementale

n_j = nombre d'items pour jème entreprise est égale à 60.

X_{ij} = nombre d'items divulgués par l'entreprise.

2.2 Mesure des variables indépendantes et des variables de contrôle :

Tableau 2 : Mesure des variables

| Variabes étudiées | Symbole | Mesures | auteurs |
|---|---------|---------|---------|
| <i>Les variables liées à l'audit environnemental</i> | | | |

| | | | |
|---|-------------------|---|--|
| Le comité d'audit environnemental | COMAE | 1 : existence d'un comité d'audit environnemental 0 : sinon | Peters et Romi (2014) |
| Le comité RSE | COMITE RSE | 1 : existence d'un comité RSE 0 : sinon | Meniaoui et al (2016) ; Michelon et Parbonetti (2012) ; et Gillet et Martinez (2012). |
| La taille du cabinet d'audit environnemental | TAILLE CAE | 1 : appartenance de l'organisme tiers indépendant à un BIG 4 0 : sinon | Park et al 2013, Idowu et Caliyurt 2014, Meniaoui et al 2016. |
| <i>Les variables liées à la gouvernance</i> | | | |
| Le pourcentage des administrateurs externes dans le conseil d'administration | INDEPCA | Pourcentage des administrateurs externes dans le conseil d'administration | Yusoff et al (2015), Benomran (2015), Rupley et al (2012). |
| La taille du conseil d'administration | TCA | Nombre total d'administrateurs siégeant le CA | Meniaoui et al (2016), Trireksani et Djajadikerta (2016), Michelon et Parbonetti (2012). |
| La présence des femmes dans le CA | Femmes | Pourcentage des femmes administrateurs dans le CA | Liao et al 2016 ; Trireksani et Djajadikerta (2016), Ben amar (2015). |
| Cumul des fonctions du PDG et Président du CA | Cumul | 1 : Cumul des fonctions 0 : sinon | Liao et al 2016 ; Meniaoui |

| | | | |
|---|---------------|--------------------------------------|---|
| | | | et al 2016 ; walls et al 2012 ; Rupley et al 2012 ; AlDaoud 2015. |
| <u>Les variables de contrôle</u> | | | |
| La taille de l'entreprise | Taille | Le logarithme naturel du total actif | Gillet 2010, Walls et al 2012, Toukabri et Faouzi 2014 et Meniaoui et al 2016 |
| Le niveau d'endettement | ENDETT | Total des dettes / Total des actifs | Gillet (2010), et Peters et Romi (2014) |

| | | | |
|-------------------------------|-----------------|--|--|
| La gestion de résultat | Accruals | <p>Modèle de Raman et Shahrur (2008) :</p> $AT_{it}/A_{it-1} = \alpha_1 (1/A_{it-1}) + \alpha_2 ((\Delta CA_{it} - \Delta CLT_{it})/A_{it-1}) + \alpha_3 (IMCORBR_{it}/A_{it-1}) + \alpha_4 ROA_{it} + \alpha_5 BM_{it} + \epsilon_{it}$ <p>Avec : <i>i</i> : désigne l'entreprise de l'échantillon <i>t</i> : désigne l'exercice fiscal AT : représente les accruals totaux qui sont approximés par la différence entre le bénéfice net et les cash flow d'exploitation. A_{it-1} : représente l'actif total en t-1 Δ CA_{it} : représente la variation du chiffre d'affaire (CA_t - CA_{t-1}) Δ CLT_{it} : représente la variation des créances clients nettes (CLT_t - CLT_{t-1}) IMCORBR_{it} : représente les immobilisations corporelles brutes ROA : représente le rendement des actifs de la firme <i>i</i> pour l'année <i>t</i> BM : désigne le ratio Market-to-book de la firme <i>i</i> pour l'année <i>t</i> ε_{it} : représente le terme d'erreur qui sert de notre proxy pour les accruals discrétionnaires de l'année <i>t</i>. α₁, α₂, α₃, α₄ : représente les paramètres du modèle qu'on souhaite estimer</p> | Charfeddine et al (2013) ; Njah et Jarboui (2013) ; Lakhal et al (2015) |
| Le secteur d'activité | SA | <p>1 : si l'entreprise appartient à un secteur sensible 0 : sinon</p> | Rupley et al, 2012 ; Ben rhouma 2008, Gillet 2010, Mohamed et Faouzi 2014. |

2.3 Modèle de l'étude

L'objectif de notre recherche est d'étudier l'effet de l'audit environnemental et de la gouvernance sur la divulgation volontaire de l'information environnementale pour le cas des entreprises françaises cotées qui composent le SBF 120. D'où le modèle explicatif de notre travail peut être développé comme suit :

Modèle :

$$DVIE = \alpha + \beta_1 \text{COMAE} + \beta_2 \text{COMITE RSE} + \beta_3 \text{TAILLE DU CABAE} + \beta_4 \text{INDEPCA} + \beta_5 \text{TCAD} + \beta_6 \text{FEMMES} + \beta_7 \text{CUMUL} + \beta_8 \text{TAILLE} + \beta_9 \text{ENDETT} + \beta_{10} \text{accruals} + \beta_{11} \text{SA} + \varepsilon_i$$

Avec :

DVIE : représente le niveau de divulgation volontaire de l'information environnementale

COMAE : représente l'existence d'un comité d'audit environnemental

COMITE RSE : représente l'existence d'un comité RSE

TAILLE CAE : représente la taille du cabinet d'audit environnemental

INDEPCA : représente le pourcentage de l'indépendance du conseil d'administration

TCAD : représente la taille du conseil d'administration

FEMMES : représente le pourcentage des femmes administrateurs

CUMUL : représente le cumul des rôles du président du conseil d'administration et de chef de direction

TAILLE : représente la taille de l'entreprise

ENDETT : représente le niveau d'endettement de l'entreprise

Accruals : représente le niveau des accruals discrétionnaires

SA : représente le secteur d'activité de l'entreprise

α : représente la constante du modèle

β : représente les paramètres du modèle qu'on souhaite estimer

ε_i : représente un terme aléatoire non observable

IV. Analyses et discussions des résultats

1. Analyses descriptives

Au niveau de cette section, nous avons utilisé le logiciel « STATA 12 » pour effectuer les différents tests statistiques et régressions.

1.1 Analyses descriptives de la variable dépendante : La divulgation volontaire de l'information environnementale

Le tableau 3 présente quelques caractéristiques de la divulgation volontaire de l'information environnementale (moyenne, minimum, maximum...).

En ce qui concerne la divulgation volontaire, les résultats trouvés montrent que le score moyen de la divulgation volontaire de l'information environnementale est de 70.65%, avec un taux minimum de 50% et un taux maximum de 90%, ce qui signifie que les pratiques de divulgation volontaire de l'information environnementale ont progressé très significativement pour les entreprises françaises composant l'indice SBF 120 au cours des dernières années.

Ce résultat peut être expliqué par l'influence de loi NRE de 2001 avec ses lignes directrices qui encouragent les entreprises à publier des rapports sociaux et environnementaux ainsi que l'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012 qui constituent le cœur du dispositif en matière de transparence qui a permis d'accélérer le reporting environnemental par les entreprises. Ce résultat confirme ceux trouvés par plusieurs études dont M.A Omri et Z.K Rhouma (2010), Chauvey et Giordano-Spring (2007), Affes et al 2012 et Pavaloiaia (2015) qui considèrent que la prise de conscience de la divulgation volontaire de l'information environnementale comme un moyen de dialogue ouvert avec le monde tant qu'elle présente une tentative faite par les dirigeants pour influencer les perceptions externes de leur entreprise.

Tableau 3 : Les caractéristiques des variables dépendantes

| Variables | N | Minimum | Maximum | moyenne | Ecart type |
|-------------|-----|---------|---------|---------|------------|
| DVIE | 324 | 0.5 | 0.9 | 0.726 | 0.096 |

DVIE : Nombre d'items divulgués volontairement/ nombre total d'items.

1.1.1 Analyses descriptives des variables indépendantes continues

Le tableau 4 récapitule les statistiques descriptives des variables indépendantes continues (moyenne, écarts-type, minimum et maximum).

Les statistiques descriptives montrent que les conseils d'administration des entreprises de l'échantillon sont en moyenne composés de 69% d'administrateurs externes. Certaines entreprises ont la totalité de leurs membres externes. La dispersion de cette variable est

relativement peu importante (écart-type= 0.165). Concernant la taille des conseils d'administrations, notre examen de cette variable montre que les conseils d'administration sont composés au maximum de 29 membres et au minimum de 5 membres. Les conseils sont en majorité composés de 13 membres. Au sein de ses conseils, il apparaît que la proportion des femmes dans le conseil est en moyenne de 28%. Le maximum de représentation est de 57.8%. Toutefois, on a trouvé que certaines entreprises ne possèdent aucune femme dans leurs conseils. Cette variable n'enregistre pas une grande dispersion (écart-type faible = 0.091). En ce qui concerne les variables de contrôles, l'examen des statistiques descriptives nous révèle qu'en moyenne les firmes de notre échantillon sont de taille différentes (ln (actifs total est de 16.31) avec un minimum de 13.82 et un maximum de 19.43).

Le ratio d'endettement moyen des entreprises de l'échantillon est de 24.37% avec un minimum de 0% et un maximum de 59.8%. La moyenne de la gestion de résultat mesurée par les accruals discrétionnaires, est de 0.043. La valeur minimale de GR est de 0 est la valeur maximale en valeur absolue est de 0.446. Ces résultats nous permettent de déduire que les entreprises françaises composant l'indice SBF120 présentent en moyenne une faible gestion de résultat.

Tableau 4: Les caractéristiques des variables indépendantes continues

| Variables | N | Minimum | Maximum | moyenne | Ecart type |
|-----------------|-----|---------|---------|---------|------------|
| ADEX (%) | 324 | 0.023 | 1 | 0.697 | 0.165 |
| TCA | 324 | 5 | 29 | 13.25 | 3.413 |
| FEM (%) | 324 | 0 | 0.578 | 0.289 | 0.091 |
| ENDET(%) | 324 | 0 | 0.598 | 0.243 | 0.132 |
| TAILLE | 324 | 13.821 | 19.436 | 16.316 | 1.262 |
| GR | 324 | 0 | 0.446 | 0.043 | 0.052 |

ADEX= (Nombre des administrateurs externes/nombre total des administrateurs)*100.

TCA= Nombre total des administrateurs. **FEM**= (Le pourcentage des femmes dans le CA).

ENDET= (Total des dettes/ total actif)*100. **Taille**= log (Total actifs). **GR**= accruals discrétionnaires mesurés selon le modèle de Raman et Shahrur (2008).

1.1.2 Analyses descriptives des variables indépendantes dichotomiques

Le tableau 5 situé ci-après, présente les statistiques descriptives des variables indépendantes dichotomiques (les fréquences de modalité « 1 » et de la modalité « 0 »).

D'après l'examen des statistiques descriptives relatives à la variable CAE, nous remarquons qu'il existe dans 67.59% des entreprises de notre échantillon un comité d'audit environnemental. Ceci est dû au fait que l'existence d'une compétence au sein du comité d'audit partant des préoccupations liées à l'environnement est une pratique encore récente en France. Quant à la variable RSE, nous constatons que 87.65% des entreprises possèdent ce type de comité. Ce constat nous permet de dire que les comités RSE sont plus fréquents dans les entreprises de notre échantillon, ce qui conforte l'idée selon laquelle cette structure peut influencer la qualité de divulgation de l'information environnementale par la suite un facteur explicatif de l'audit environnemental.

Pour la variable BIG 4, nous remarquons que 76.85% des entreprises observées ont un auditeur environnemental appartenant au BIG 4. En examinant la variable CUMUL, nous trouvons que les entreprises de l'échantillon ont pour la majorité d'entre elles (59.88%) un président de conseil d'administration qui est en même temps un directeur général. Par ailleurs, l'échantillon est composé de nombreuses entreprises n'appartenant pas à des secteurs sensibles soit 61.73%.

Tableau 5: Les caractéristiques des variables indépendantes dichotomiques

| Variables binaires | N | Variables = 1 | Variables = 0 |
|--------------------|-----|-----------------|-----------------|
| CAE | 324 | 219 (67.59%) | 105 (32.41%) |
| CRSE | 324 | 284 (87.65%) | 40 (12.35%) |
| BIG4 | 324 | 249 (76.85%) | 75 (23.15%) |
| CUMUL | 324 | 194 (59.88%) | 130 (40.12%) |
| SECTEUR | 324 | 124 (38.27%) | 200 (61.73%) |

CAE= 1 s'il ya comité d'audit environnemental et =0 sinon. **CRSE**= 1 s'il ya comité RSE et =0 sinon. **BIG 4**= 1 si l'entreprise est auditée par Big 4 et =0 sinon. **Cumul** =1 s'il ya cumul des fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général et =0 sinon. **Secteur** = 1 si l'entreprise fait partie d'un secteur sensible et =0 sinon.

1.2L'analyse des corrélations entre les variables indépendantes

L'examen de la matrice des coefficients de corrélation de Pearson entre les différentes variables explicatives nous permet d'étudier l'hypothèse nulle d'absence de corrélation entre deux variables explicatives. Il faut donc fixer la valeur limite de ce coefficient de corrélation pour spécifier nos modèles. Nous fixons cette limite à 0.6 : c'est-à-dire si la corrélation entre deux variables explicatives est égale ou dépasse 0.6, ces deux variables ne doivent pas appartenir au même modèle pour s'assurer de l'efficacité de l'interprétation des résultats. Comme l'indique le tableau 6, la matrice des coefficients de corrélation de Pearson entre les différentes variables explicatives ne montre aucune corrélation supérieure à 0.6. Ce qui nous conduit à conclure l'absence de problème de multicolinéarité.

Tableau 6 : Matrice de corrélation de Pearson des variables explicatives

| Variables | CAE | CRSE | BIG4 | ADEX | CUMUL | TCA | FEM | ENDET | TAILLE | GR | SECTEUR |
|-----------|---------|---------|---------|----------|--------|-----------|--------|-----------|---------|--------|---------|
| CAE | 1.000 | | | | | | | | | | |
| CRSE | 0.362** | 1.000 | | | | | | | | | |
| BIG4 | 0.136 | 0.149 | 1.000 | | | | | | | | |
| ADEX | -0.049 | -0.025 | -0.185 | 1.000 | | | | | | | |
| CUMUL | 0.079 | 0.094 | 0.267** | -0.1143 | 1.000 | | | | | | |
| TCA | 0.041 | 0.129 | 0.224** | 0.08 | 0.169 | 1.000 | | | | | |
| FEM | 0.152 | 0.108 | 0.088 | -0.101 | 0.038 | 0.104 | 1.000 | | | | |
| ENDET | 0.127 | 0.087 | -0.078 | 0.099 | 0.052 | 0.085 | -0.032 | 1.000 | | | |
| TAILLE | 0.132 | 0.305** | 0.161 | 0.136 | 0.129 | 0.55** | 0.118 | 0.155 | 1.000 | | |
| GR | 0.074 | 0.055 | 0.013 | -0.278** | -0.037 | -0.223*** | 0.031 | 0.021*** | -0.240 | 1.000 | |
| Secteur | -0.106* | -0.129 | -0.185* | 0.064 | -0.081 | -0.137 | -0.003 | -0.306*** | -0.126* | -0.004 | 1.000 |

CAE= 1 s'il ya comité d'audit environnemental et =0 sinon. **CRSE**= 1 s'il ya comité RSE et =0 sinon. **BIG 4**= 1 si l'entreprise est auditée par Big 4 et =0 sinon. **ADEX**= (Nombre des administrateurs externes/nombre total des administrateurs)*100. **Cumul** =1 s'il ya cumul des fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général et =0 sinon. **TCA**= Nombre total des administrateurs. **FEM**= (Le pourcentage des femmes dans le CA). **ENDET**= (Total des dettes/ total actif)*100. **Taille**= log (Total actifs). **GR**= accruals discrétionnaires mesurés selon le modèle de Raman et Shahrur (2008). **Secteur** = 1 si l'entreprise fait partie d'un secteur sensible et =0 sinon.

*, **, *** indiquent une significativité à un niveau inférieur à 10%, 5% et 1%.

1.3Résultats des tests sur données de Panel

1.3.1 Test VIF pour les variables explicatives

Pour s'assurer qu'il n'existe pas de problème réel de multicolinéarité, un examen supplémentaire des coefficients VIF (Variance Inflation Factor) et de la tolérance est réalisé.

Comme l'indique le tableau 7, les VIF sont inférieurs à la valeur seuil « 2 » pour toutes les variables explicatives. La moyenne des VIF est égale à 1.25. Ainsi, le niveau de la tolérance pour toutes les variables est proche de 1, ce qui nous conduit à conclure l'absence de problème sérieux de multicollinéarité.

Le tableau 6 présente les tests de détection des problèmes de multicollinéarité VIF.

Tableau 7: Les résultats des tests de détection de multicollinéarité VIF

| Variables | CAE | CRSE | BIG4 | ADEX | CUMUL | TCA | FEM | ENDET | TAILLE | GR | SECTEUR |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|---------|
| VIF | 1.2 | 1.28 | 1.23 | 1.17 | 1.11 | 1.52 | 1.06 | 1.19 | 1.66 | 1.18 | 1.18 |
| Tolérance | 0.834 | 0.783 | 0.812 | 0.851 | 0.9 | 0.656 | 0.946 | 0.842 | 0.603 | 0.846 | 0.848 |

CAE= 1 s'il ya comité d'audit environnemental et =0 sinon. CRSE= 1 s'il ya comité RSE et =0 sinon. BIG 4= 1 si l'entreprise est auditée par Big 4 et =0 sinon. ADEX= (Nombre des administrateurs externes/nombre total des administrateurs)*100. Cumul =1 s'il ya cumul des fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général et =0 sinon. TCA= Nombre total des administrateurs. FEM= (Le pourcentage des femmes dans le CA). ENDET= (Total des dettes/ total actif)*100. Taille= log (Total actifs). GR= accruals discrétionnaires mesurés selon le modèle de Raman et Shahrur (2008). Secteur = 1 si l'entreprise fait partie d'un secteur sensible et =0 sinon.

1.3.2 Résultats des tests des effets individuels fixes

Le tableau 8 présente les résultats des tests des effets individuels fixes relatifs aux deux modèles de régression multiples.

Tableau 8 : Synthèse des résultats des tests des effets individuels fixes

| | Variables dépendantes |
|----------------|-----------------------|
| | DVOL |
| Test de Fisher | 119.97*** (0.000) |

DVOL= La divulgation volontaire de l'information environnementale.

*** indique une significativité de 1%

Le test de Fisher est significatif au seuil de 10% pour La régression validant ainsi la significativité des effets individuels fixes. En d'autres termes, les résultats de ces tests permettent de rejeter l'hypothèse H0 et d'accepter l'hypothèse alternative : présence d'effets individuels fixes.

1.3.3 Résultats des tests des effets individuels aléatoires

Le tableau 9 présente les résultats des tests des effets individuels aléatoires relatifs au modèle de régression multiple.

Tableau 9 : Synthèse des résultats des tests du multiplicateur Lagrangien de Breush-Pagan des effets individuels aléatoires

| | Variables dépendantes |
|---------------|-----------------------|
| | DVOL |
| Test de CHI-2 | 357.88*** (0.000) |

DVOL= La divulgation volontaire de l'information environnementale.

*** indique une significativité de 1%

Le test du multiplicateur de Lagrange suggéré par Breush et Pagan est significatif au seuil de 10% pour la régression validant ainsi la significativité des effets individuels aléatoires. En d'autres termes, les résultats de ces tests permettent de rejeter l'hypothèse H0 (absence d'effets individuels aléatoires) et d'accepter l'hypothèse alternative : présence d'effets individuels aléatoires.

1.3.4 Résultats des tests d'Hausman

Le tableau 10 présente les résultats des tests de spécification d’Hausman relatifs au modèle de régression multiple. Ce test constitue le test standard de spécification des effets individuels.

Tableau 10: Synthèse des résultats des tests d’Hausman

| | Variables dépendantes |
|----------------------|-----------------------|
| | DVOL |
| Test de CHI-2 | 28.73*** (0.001) |

DVOL= La divulgation volontaire de l’information environnementale.
* indique une significativité de 1 %

L’estimation des données de Panel permet de spécifier si l’effet individuel observable pour chaque entreprise est fixe ou aléatoire. Nous avons, par ailleurs, effectué les tests d’Hausman afin de spécifier les modèles soit par la prise en compte des effets individuels fixes ou aléatoires. Le test d’Hausman est significatif pour le modèle avec variable dépendante **DVOL** et donc, nous appliquons la spécification en effets fixes.

1.4 Résultats des tests d’hétéroscédasticité

Le tableau 11 présente les résultats des tests d’hétéroscédasticité relatifs au modèle de régression multiple.

Tableau 11 : Synthèse des résultats des tests d’hétéroscédasticité de Breush-Pagan

| | Variables dépendantes |
|----------------------|-----------------------|
| | DVOL |
| Test de CHI-2 | 0.25 (0.619) |

DVOL= La divulgation volontaire de l’information environnementale.

Plusieurs tests existent pour détecter l’hétéroscédasticité dont les plus fréquents sont le test de Breush-Pagan et le test de White. Nous optons pour le test de Breush-Pagan. L’objectif étant de tester l’hypothèse nulle selon laquelle tous les coefficients de la régression des résidus au carré sont nuls. Ainsi, nous acceptons H0 si la valeur de Chi-2 calculée est inférieure à Chi-2 statistique. Le test d’hétéroscédasticité de Breush-Pagan est non significatif ce qui signifie que ce modèle vérifie l’hypothèse d’homoscédasticité. Ce qui nous conduit à conclure l’absence de problème d’hétéroscédasticité.

1.5 Interprétation des résultats relatifs au modèle de régression multiple :

Le tableau 12 récapitule les résultats du modèle avec la divulgation volontaire de l’information environnementale comme variable dépendante.

Nous remarquons que la qualité d’ajustement R^2 du modèle est satisfaisante. En effet, la probabilité de Khi-2 est significative à un niveau de 1%. D’ailleurs, le pouvoir explicatif de la régression du modèle est de 22.64%. Le tableau suivant récapitule les résultats.

Tableau 12 : récapitulation des résultats

| | Modèle 1 : DVOL | | |
|--------------|-----------------|-----------------|-------|
| | Coefficients | z- statistic | P> z |
| CAE | 0.052*** | 4.820 | 0.000 |
| CRSE | 0.007 | 0.480 | 0.629 |
| BIG 4 | 0.046*** | 3.760 | 0.000 |
| ADEX | 0.146*** | 4.740 | 0.000 |
| CUMUL | 0.005 | 0.550 | 0.581 |

| | | | |
|------------------------|----------|----------|-------|
| TCA | 0.001 | 0.750 | 0.452 |
| FEM | 0.045 | 0.860 | 0.391 |
| ENDET | 0.051 | 1.320 | 0.187 |
| TAILLE | -0.0001 | -0.040 | 0.971 |
| GR | 0.446*** | 4.600 | 0.000 |
| SECTEUR | 0.028*** | 2.680 | 0.007 |
| N | | 324 | |
| R-Squared | | 0.2264 | |
| Log Likelihood | | 341.091 | |
| Wald Khi-2 | | 94.81*** | |
| Prob > Chi-2 | | 0.000 | |

D'après le tableau ci-dessus, il s'avère que le modèle est globalement significatif. Plus spécifiquement, le test de Wald Chi-2 affiche une valeur de 94.81 pour l'ajustement du modèle avec la variable DVOL comme variable dépendante. De plus, il est significatif au seuil de 1%. Cela nous permet de rejeter l'hypothèse de la nullité des coefficients.

Comme le montre le tableau ci-dessus, nous avons trouvé que le coefficient de la variable CAE est positif et très significatif (à 1%) pour le modèle avec DVOL comme variable dépendante. Alors, nous pouvons conclure que l'étendue de la divulgation volontaire de l'information environnementale croît au niveau des entreprises ayant un comité d'audit environnemental. Cela confirme notre première hypothèse H1.

Ce résultat corrobore les résultats trouvés par Peters et Romi (2012, 2014) et EY (2010). Ce résultat peut s'expliquer par le fait que l'expertise appropriée des membres du comité d'audit environnemental est associée à une plus grande transparence de l'information environnementale et des informations connexes à la durabilité vu que ce comité présente un garant de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information environnementale.

Concernant la variable CRSE, nous avons trouvé que son coefficient dans le modèle a le signe positif prévu, mais il est non significatif. Ce résultat nous pousse à infirmer notre H.2. Ce résultat rejoint les résultats trouvés par Rupley et al (2012) dans le contexte américain qui ont trouvé que la présence d'un comité RSE au niveau du conseil d'administration n'est pas associée significativement à la divulgation volontaire de l'information environnementale. Le coefficient positif et statistiquement significatif (à 1%) de la variable BIG 4 du modèle met en évidence le fait que lorsque les entreprises sont auditées par les grands cabinets d'audit « BIG 4 », l'étendue de la divulgation volontaire de l'information environnementale augmente. Notre troisième hypothèse H3.1 est donc confirmée. Ce résultat corrobore les résultats des études effectuées par Meniaoui et al (2016), Idowu et Caliyurt (2014) et Iatridis (2013) et ce respectivement dans le contexte de la France et Canada, dans le contexte de la Turquie et dans le contexte de la Malaisie. Une relation positive et significative à 1% de la variable ADEX reliée au pourcentage des administrateurs externes au sein du conseil d'administration et la divulgation volontaire de l'information environnementale. Alors, notre H4 est confirmée. Ce résultat corrobore les résultats trouvés par Rupley et al (2012), Iatridis (2013) et Haniffa et Cooke (2005) et Ben Rhouma (2008) et ce respectivement dans le contexte américain, les plus grandes entreprises opérant dans l'industrie du pétrole et du raffinage, dans le contexte de la Malaisie et le contexte français. Ceci, présente un fait qui est censé d'être un moyen par lequel la gouvernance responsable sera renforcée. On outre, le lien entre l'étendue de la divulgation volontaire de l'information environnementale et la variable « TCA » est positif et

il n'est pas significatif. Cela nous mène à infirmer notre H5. Ce résultat corrobore le résultat trouvé par Michelin et Parbonetti (2012) et Meniaoui et al (2016).

Le coefficient de la variable « FEM » a le signe positif prévu, mais il est non significatif pour le modèle. Ce résultat nous pousse à infirmer notre hypothèse H6. Le coefficient de la variable « CUMUL » est positif contrairement à ce qui est prévu et non significatif. Cela nous permet d'infirmer notre hypothèse H7. Ce résultat est compatible avec les résultats trouvés par Arussi et al (2009). En ce qui concerne les variables de contrôle, commençant par la taille de l'entreprise, les résultats montrent une relation négative et statistiquement non significative entre le niveau de divulgation volontaire de l'information environnementale et la taille de l'entreprise. A propos la relation entre la variable endettement et la divulgation volontaire de l'information environnementale, il existe un effet positif mais non significatif sur la divulgation volontaire de l'information environnementale. Ce résultat est compatible avec les résultats de Zinsou (2013), Gillet (2010) et Simnett et al (2009). Aussi bien, on a trouvé que le coefficient de la variable « GR » est positif et significatif à 1%. Ce constat est en concordance avec les conclusions de plusieurs études (Mohamed et Faouzi (2014), Chih (2009), Prior et al (2008) et Castelo et Lima (2006)). Ce résultat peut être expliqué par le fait que les dirigeants impliqués dans la gestion de résultat sont motivés à divulguer volontairement l'information environnementale tant qu'elle aide à construire une image positive entre les parties prenantes, et à travers cet axe, les dirigeants favorisent leurs propres intérêts et dans ce cas, la divulgation volontaire de l'information environnementale présente un dispositif d'enracinement. Finalement, en ce qui concerne la relation entre le secteur d'activité et la divulgation volontaire de l'information environnementale, les résultats ont montré une relation positive et significative à 1% entre le niveau de divulgation volontaire de l'information environnementale et le secteur d'activité. Ce même résultat est confirmé par les travaux de Peters et Romi (2013) et Ben rhouma (2008) et ce respectivement dans le contexte américain et le contexte français qui déclarent que les secteurs réputés polluants ou les industries à haute sensibilité environnementale affectent positivement et significativement la divulgation volontaire de l'information environnementale. Aussi bien, Simnett et al(2009), Gillet (2010), Kolk et Perego (2010) et Clarkson et al (2015) ont trouvé que les secteurs à haute sensibilité environnementale présente un facteur inspirant positivement la divulgation volontaire de l'information environnementale et se vérification par un tiers extérieur.

Conclusion

L'objet de notre article est d'analyser l'impact de l'audit environnemental et certains mécanismes internes de gouvernance sur la qualité de divulgation de l'information environnementale à savoir la divulgation volontaire d'un échantillon d'entreprises françaises cotées composant l'indice SBF 120. Pour ce faire, une étude théorique et empirique a été conduite et confrontée.

Pour étudier la relation entre la divulgation volontaire de l'information environnementale, l'audit environnemental et la gouvernance, un modèle associant le niveau de divulgation de l'information environnementale aux variables liées à l'audit environnemental et aux variables liées à la gouvernance a été proposé.

Pour mesurer le niveau de la divulgation volontaire de l'information environnementale un indice comprenant 60 items a été employé en se basant sur l'indice de Clarkson et al (2008) et complété par les indicateurs du GRI dans sa quatrième version (G4) et quelques critères inspirés par Hooks et Van staden (2011).

Les résultats des régressions multiples ont démontré une relation positive et statistiquement significative à 1% entre l'existence du comité d'audit environnemental et le niveau de divulgation volontaire de l'information environnementale. Ce résultat confirme la relation proposée par la théorie d'agence selon laquelle le comité d'audit environnemental est considéré comme un mécanisme d'agence. En s'inspirant de cette théorie, la divulgation volontaire d'informations apparaît comme un terrain favorable pour gérer les conflits d'intérêt pouvant naître à l'intérieur de l'entreprise. De ce fait, la divulgation volontaire de l'information environnementale s'explique par la réduction de l'asymétrie informationnelle résultant des conflits d'intérêts entre divers acteurs (Ponte, M. Bednárová 2015). Les résultats trouvés montrent aussi une relation positive et significative à 1% entre l'appartenance de l'auditeur environnemental à un Big 4 et le niveau de divulgation volontaire de l'information environnementale. Ces résultats justifient le rôle crucial joué par les auditeurs des grands cabinets d'audit internationaux « BIG 4 » dans l'orientation du comportement de la divulgation environnementale vu que ces derniers sont très puissants dans le domaine financier, comptable et du développement durable notamment le domaine environnemental. Aussi bien, nos résultats montrent une relation positive et significative entre le pourcentage des administrateurs externes dans le conseil d'administration et la divulgation volontaire de l'information environnementale. Ce résultat conforme les postulats de la théorie d'agence selon laquelle la présence des administrateurs externes au sein du conseil d'administration constitue un moyen efficace pour le contrôle des dirigeants. Aussi bien, ces administrateurs externes font bénéficier l'entreprise d'une expertise technique et d'une information privilégiée de l'environnement pour améliorer sa politique de divulgation. Alors, ils sont recrutés pour leurs compétences. En outre, nos résultats montrent une relation positive et statistiquement significative à 1% entre la divulgation volontaire de l'information environnementale et la gestion de résultat. Dans cette veine, les dirigeants impliqués dans la gestion de résultat ont tendance à rendre compte de la divulgation volontaire de l'information environnementale qui maintient la légitimité de l'entreprise. Dans ce cas, les dirigeants engagés dans la gestion de résultat sont incités à se comporter d'une manière positive afin de récolter les perceptions des actionnaires et des autres parties prenantes qui furent une performance optimale. Enfin, une relation positive et significative entre la divulgation volontaire de l'information environnementale et le secteur d'activité a été démontrée. Ce résultat est justifié par le fait que l'appartenance des entreprises à des secteurs d'activité écologiquement sensibles commande d'une façon inhérente plus d'attention à leurs activités et leurs divulgations environnementales afin de donner une meilleure image associée au secteur concerné étant donné que les entreprises avançant dans des secteurs fortement exposés de point de vue environnemental font l'objet d'une réflexion particulière de la part du public. En revanche, nos résultats n'ont pas indiqué l'existence d'une relation significative entre l'existence du comité RSE, la taille du conseil d'administration, le pourcentage des femmes dans le conseil d'administration, le cumul des fonctions du directeur général et du président du conseil, la taille de l'entreprise et l'endettement et la divulgation volontaire de l'information environnementale.

Cette étude présente quelques limites.

D'abord, le nombre des entreprises de l'échantillon est réduit. La généralisation de nos conclusions reste douteuse. Ensuite, la méthode de calcul du score de divulgation de l'information environnementale est limitée vu qu'elle utilise une méthode quantitative et non pas qualitative.

Enfin, il y a lieu de noter qu'il existe d'autres facteurs qui peuvent affecter les pratiques de divulgation de l'information environnementale et qui n'ont pas été examinés tels que l'indépendance du comité d'audit et la fréquence des réunions du conseil d'administration. Enfin, une dernière voie de recherche comporte l'éclaircissement de l'importance du

comportement éthique de l'auditeur environnemental dans la réalisation de sa mission concernant la certification des informations sociales, sociétales et environnementales.

Bibliographie

- Affes, H., & Hentati-Klila, I. (2012, May). « Les Déterminants De L'Offre Volontaire Des Informations Societales Et L'Analyse Du Niveau De Divulgarion: Cas Des Entreprises Canadiennes ».
- Allegrini, M., & Greco, G. (2013). "Corporate boards, audit committees and voluntary disclosure: Evidence from Italian listed companies". *Journal of Management and Governance*, 17(1), 187–216.
- Arena, C., Bozzolan, S., & Michelon, G. (2015). « Environmental Reporting: Transparency to Stakeholders or Stakeholder Manipulation? An Analysis of Disclosure Tone and the Role of the Board of Directors ». *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 22(6), 346-361.
- Arussi, A.S.A., Selamat, M.H., Hanefah, M.M., 2009. « Determinants of financial and environmental disclosures through the internet by Malaysian companies ». *Asian Review of Accounting* 17, 59–76.
- Ben Rhouma, A. (2008). « Etude des déterminants de la divulgation environnementale et sociale des entreprises françaises ». (Doctoral dissertation, Nice).
- Ben-Amar, W., Chang, M., & McIlkenny, P. (2015). "Board Gender Diversity and Corporate Response to Sustainability Initiatives: Evidence from the Carbon Disclosure Project". *Journal of Business Ethics*, 1-15.
- Capron, M. (2007). Quairel-Lanoizelée F. « La responsabilité sociale d'entreprise. La découverte « repères » .
- Clarkson, P. M., Fang, X., Li, Y., & Richardson, G. (2013). "The relevance of environmental disclosures: Are such disclosures incrementally informative?". *Journal of Accounting and Public Policy*, 32(5), 410-431.
- Clarkson, P. M., Li, Y., Richardson, G. D., & Vasvari, F. P. (2008). « Revisiting the relation between environmental performance and environmental disclosure: An empirical analysis. » *Accounting, organizations and society*, 33(4), 303-327.
- Clarkson, P. M., Li, Y., Richardson, G., & Tsang, A. (2015). "Voluntary External Assurance of Corporate Social Responsibility Reports and the Dow Jones Sustainability Index Membership: International Evidence."
- D. Cormier, M. Ledoux, M. Magnan, W. Aerts. (2010). « Corporate Governance And Information Asymmetry Between Managers And Investors ». *Corporate Governance*, 10 (5), 574-589.
- De Beaufort, V., & Khayat, M. (2012). « Femmes dans les conseils d'administration en France Quelques considérations sur leur intégration et leur visibilité ».
- Ernst and Young (EY). (2010, April). "Regulatory change is driving audit committee agendas. Insights for North American Audit Committee Members Newsletter".
- Gillet, C. (2010). "Les comptes rendus d'assurance contenus dans les rapports de développement durable: Une analyse des pratiques des entreprises françaises ». *Management & Avenir*, (6), 35-53.
- Gillet-Monjarret, C., & Martinez, I. (2012). « La vérification sociétale des entreprises du SBF 120: l'impact de la structure de propriété et du conseil d'administration ». *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 18(3), 43-66.
- Gupta, S. K., & Arora, A. K. (2013). "Corporate Social Responsibility: A Business Imperative". *The Management Accountant: The Journal of CMAs*, 48(6), 660-664.
- Herda, D., & Taylor, M. (2009). "A worldwide comparison of assurance on corporate social responsibility reports: Are audit firms willing to sustain this line of service". *American Accounting Association Southwest Region, Dallas, TX*.
- Iatridis, G. E. (2013). "Environmental disclosure quality: Evidence on environmental performance, corporate governance and value relevance". *Emerging Markets Review*, 14, 55-75.
- Idowu, S. O., & Caliyurt, K. T. (Eds.). (2014). "Corporate Governance: An International Perspective". Springer Science & Business Media.
- Janggu, T., Darus, F., Zain, M. M., & Sawani, Y. (2014). "Does Good Corporate Governance Lead to Better Sustainability Reporting? An Analysis Using Structural Equation Modeling". *Procedia-Social and Behavioral Sciences*, 145, 138-145.
- Johnson, S. (2010, February 22). "Who's minding risk? CFO Magazine ».
- Joshi, P. L., Suwaidan, M. S., & Kumar, R. (2011). « Determinants of environmental disclosures by Indian industrial listed companies: empirical study ». *International Journal of Accounting and Finance*, 3(2), 109-130.
- Kolk A. et Perego P. (2010): « Determinants of adoption of sustainability assurance statements: an international investigation », *Business Strategy and the Environmental, Forthcoming*
- KPMG (2015). « La communication financière et extra-financière des ESN ».
- KPMG (2016) : « guide des bonnes pratiques des comités d'audit des sociétés foncières cotées ».
- Kuassi Mahugnon ZINSOU (2013) : « Effets de l'adoption des normes IFRS sur les pratiques de divulgation d'informations financières à caractère environnemental des sociétés cotées canadiennes : Cas des dispositions du règlement 51-102 des ACVM. »
- Liao, L., Lin, T. P., & Zhang, Y. (2016). « Corporate Board and Corporate Social Responsibility Assurance: Evidence from China ». *Journal of Business Ethics*, 1-15.

- Madi, H. K., Ishak, Z., & Manaf, N. A. A. (2014). "The impact of audit committee characteristics on corporate voluntary disclosure". *Procedia-Social and Behavioral Sciences*, 164, 486-492.
- Meniaoui, Z., Halioui, KH., et Zehri, F. (2016). « CSR Disclosure And Corporate Governance: A By-Contextual Analysis. » *International Journal of Business & Economic Strategy (IJBES)*, 4, 1-7
- Michelon, G., & Parbonetti, A. (2012). "The effect of corporate governance on sustainability disclosure". *Journal of Management & Governance*, 16(3), 477-509.
- Mohamed, T., & Faouzi, P. J. (2014). "Le Rôle Instrumental Et Incitatif Du Reporting Sociétal Dans La Gestion Des Résultats. » *Global Journal of Management And Business Research*, 13(5).
- O'Dwyer B. et Owen D.L. (2005), « Assurance statement practice in environmental, social and sustainability reporting: a critical evaluation », *The British Accounting Review*, Vol.37, p.205-229.
- Omri.M.A et Z.K Rhouma (2010) : « Effets de l'obligation légale de reporting sur les pratiques de divulgation d'informations environnementales des sociétés françaises ». *Revue libanaise de gestion et d'économie*, volume 5, (2010).
- Ouellet, N. (2012). « L'audit de la gouvernance : au service d'une plus grande transparence », *Télescope*, vol. 18, n° 3, p. 157-171.
- Pavaloaia, L. (2015). "Environmental Information Reporting and Certification in Annual Reports". *Procedia Economics and Finance*, 20, 503-509.
- Peters, G. F., & Romi, A. M. (2013). "Discretionary compliance with mandatory environmental disclosures: Evidence from SEC filings". *Journal of Accounting and Public Policy*, 32(4), 213-236.
- Peters, G. F., & Romi, A. M. (2014). "Does the voluntary adoption of corporate governance mechanisms improve environmental risk disclosures? Evidence from greenhouse gas emission accounting". *Journal of Business Ethics*, 125(4), 637-666.
- Ponte, E. B., & Bednárová, M. (2015). The use of YouTube for sustainability reporting. *AECA: Revista de la Asociación Española de Contabilidad y Administración de Empresas*, (111), 10-12.
- Prior, D., Surroca, J., Tribó, J. A. (2008). "Are Socially Responsible Managers Really Ethical? Exploring the Relationship Between Earnings Management and Corporate Social Responsibility". *Corporate Governance*, 16 (3):160-177.
- Rodrigue, M., Magnan, M., & Cho, C. H. (2013). « Is environmental governance substantive or symbolic? An empirical investigation ». *Journal of Business Ethics*, 114(1), 107-129.
- Rupley, K.H., D. Brown et R.S Marschall (2012): "Governance, media and the quality of environmental disclosure." *Journal of accounting and public policy*, volume 31, (2012) pp 610-640.
- Sierra, L., Zorio, A., & García-Benau, M. A. (2013). "Sustainable Development and Assurance of Corporate Social Responsibility Reports Published by Ibex-35 Companies". *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 20(6), 359-370.
- Simnett R., Vanstraelen A. et Fong Chua W. (2009). "Assurance on Sustainability reports: An International Comparison". *The Accounting Review*, Volume 84, issue 3, pp 937-967.
- Singhanian, M., & Gandhi, G. (2015). "Social and environmental disclosure index: perspectives from Indian corporate sector". *Journal of Advances in Management Research*, 12(2), 192-208.
- Slayter, A., 2009. "Now More Than Ever: Sustainability Reporting in Lean Times". <http://www.globalreporting.org/NewsEventsPress/LatestNews/2009/NewsJuly09GuestEditorLetter.htm>
- Sun, N., Salama, A., Hussainey, K., & Habbash, M. (2010). "Corporate environmental disclosure, corporate governance and earnings management". *Managerial Auditing Journal*, 25(7), 679-700.
- Villiers, C. D., and Van Staden, C. J. (2011). "Where firms choose to disclose voluntary environmental information". *Journal of Accounting and Public Policy*, Volume 30(2011), issue 6, pp 504-525.
- Walls, J. L., Berrone, P., & Phan, P. H. (2012). "Corporate governance and environmental performance: is there really a link?". *Strategic Management Journal*, 33(8), 885-913.
- Zhang, J. Z., & Yu, Y. (2016). « Does Board Independence Affect Audit Fees? Evidence from Recent Regulatory Reforms. » *European Accounting Review*, 1-22.
- Choi, B. B., Lee, D., Park. Y. (2013). « Corporate Social Responsibility, Corporate Governance and Earnings Quality: Evidence from Korea ». *Corporate Governance: An International Review*, Vol. 21 (5):447-467.
- D. Cormier, M. Ledoux, M. Magnan, (2011). « The Informational Contribution Of Social And Environmental Disclosures For Investors », *Management Decision*, 49 (8), 1276- 1304.
- Gupta, R., & Agrawal, G. (2014). "Corporate Social Responsibility: A Check on Indian Banks for Responsible Investment". *Major activities reported by banks retrieved on Feb, 27, 2015*.
- Ong.T.S , Tho H.S, Goh.H.H, Thai.S.B and Teh .B.H (2016) : "The relationship between environmental disclosures and financial performance of public listed companies in Malaysia." *International Business Management*, (10),4, 461-467.
- Ramesh, B., & Mendes, M. S. (2015). "Corporate social responsibility–perspectives in indian context". *Australian Journal of Business and Economic Studies*, 1(2).

- Riviere-Giordano, G. (2007). « La qualité des informations sociétales: Une expérimentation relative à l'audit environnemental. »
- Yusoff, H., Darus, F., & Rahman, S. A. A. (2015). "Do corporate governance mechanisms influence environmental reporting practices? Evidence from an emerging country." *International Journal of Business Governance and Ethics*,10(1), 76-96.

Annexe 1: Grille de mesure du niveau des divulgations environnementale

| référence | CATEGORIES ET INDICATEURS DE DIVULGATION ENVIRONNEMENTALE |
|---|--|
| Clarkson | Catégorie A1 - Structure de la gouvernance et systèmes de management |
| Hooks G4-1 | Profil d'entreprise : contexte Développement Durable pour comprendre la performance environnementale |
| Hooks G4-34 | Responsabilité de la performance environnementale au sein de la structure de gouvernance de l'organisation |
| Hooks G4-35/36/48 Clarkson | Système de management environnemental : structure, responsabilités, pratiques et procédures pour déterminer et implanter la politique environnementale |
| Clarkson G4-35/36/48 | Existence d'un comité environnemental et/ou publique dans la direction de l'entreprise |
| Clarkson | Existence de termes et de conditions applicables par les clients et/ou les fournisseurs en regard des pratiques environnementales |
| Hooks G4-24/25 | Identification des parties prenantes pertinentes |
| Hooks G4-26/37 | Communication avec les parties prenantes |
| Clarkson G4-26/27 | Implication des parties prenantes dans la mise en place des politiques environnementales de l'entreprise |
| Hooks Clarkson G4-1 | Mise en place de normes opérationnelles globales (EMAS ou ISO14001) au niveau de la firme |
| Clarkson G4-51 | Rémunération des managers en lien avec la performance environnementale |
| Clarkson | Catégorie A2 – Crédibilité |
| Hooks | Design du rapport et accessibilité : mise à disposition et lisibilité |
| Clarkson G4-32/33 | Adoption des lignes directrices du GRI |
| G4-32 | Indiquer l'option de « conformité » choisie par l'organisation |
| Clarkson G4-33 | Assurance/vérification indépendante concernant les informations environnementales divulguées dans le rapport ou sur le web |
| Hooks Clarkson G4-DMA/Vérif. Externe | Audit environnemental indépendant |
| Clarkson G4-DMA/Vérif. externe | Certification des programmes environnementaux par des agences indépendantes |
| Clarkson G4-DMA/Vérif. externe | Certification des produits en lien avec l'impact environnemental |
| Clarkson Hooks G4-DMA/Vérif. | Récompenses externes de la performance environnementale et/ou inclusion dans un indice Développement Durable |

| | |
|----------------------|--|
| externe | |
| Clarkson G4-26/27 | Implication des parties prenantes dans le processus de divulgation environnementale |
| Clarkson G4-15/16 | Participation à des initiatives environnementales volontaires approuvées par l'ADEME (France) ou des organismes nationaux reconnus ou Ministère de l'Environnement |
| Clarkson G4-15/16 | Participation à des associations/initiatives spécifiques du secteur pour améliorer les pratiques environnementales |
| Clarkson G4-15/16 | Participation à d'autres organisations/associations environnementales pour améliorer les pratiques environnementales (non pris en compte par items précédents) |
| Clarkson | Catégorie A3 - Indicateurs de performance environnementale IPE |
| Clarkson | IPE concernant l'utilisation de l'énergie et / ou l'efficacité énergétique |
| Clarkson | IPE concernant l'utilisation de l'eau et /ou l'efficacité d'utilisation de l'eau |
| Clarkson | IPE concernant l'utilisation des émissions de gaz à effet de serre |
| Clarkson | IPE concernant autres émissions atmosphériques |
| Clarkson | IPE concernant la terre, l'eau et l'air |
| Clarkson | IPE concernant d'autres rejets, de presse et/ou des déversements |
| Clarkson | EPI concernant la production de déchets et / ou de gestion (recyclage, réutilisation, la réduction, le traitement et l'élimination) |
| Clarkson | EPI concernant l'utilisation de terre et les ressources , la biodiversité et la conservation |
| Clarkson | EPI concernant les impacts environnementaux des produits et services |
| Clarkson | EPI concernant la performance de la conformité (par exemple, les dépassements, incidents à signaler) |
| Clarkson | Catégorie A4 - Dépenses environnementales |
| Hooks | Passifs environnementaux : provisions pour risques environnementaux et décontamination |
| Clarkson | Economies réalisées résultant des initiatives environnementales de la firme |
| Clarkson G4-EN31 | Montant des dépenses en technologies, R&D et/ou innovations pour améliorer l'efficacité et/ou la performance environnementale |
| G4-EN31 | Montant des dépenses en matière de protection de l'environnement : charges d'exploitation liées aux opérations et à la dépollution |
| G4-EN31 | Montant des investissements de recherche sur des sujets environnementaux jugés pertinents par l'entreprise en fonction de son activité (non pris en compte par items précédents) |
| G4-EN31 | Dépenses de R&D en matière d'efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique en pourcentage du chiffre d'affaires |
| G4-EN29 Clarkson | Conformité : montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et |

| | |
|----------------------|---|
| | réglementations en matière d'environnement |
| Clarkson | Catégorie A5 - Vision et stratégie déclarées |
| Hooks G4-1 | Déclaration des projets environnementaux réalisés ou en cours |
| Clarkson G4-1 | Déclaration du PDG sur la performance environnementale dans une lettre aux actionnaires et/ou parties prenantes |
| Clarkson G4-1 | Déclaration de la politique environnementale, des valeurs et principes, des codes de conduite environnementaux |
| G4-2 | Fournir une description des principaux impacts, risques et opportunités au niveau environnemental, notamment par rapport aux parties prenantes et à la firme (performance financière) |
| Clarkson G4-2 | Déclaration des systèmes formels de management du risque et de la performance environnementale |
| Clarkson G4-2 | Déclaration que la firme entreprend des examens et des évaluations périodiques de sa performance environnementale |
| Clarkson G4-2 | Déclaration des objectifs mesurables en termes de performance environnementale future |
| Clarkson G4-2 | Déclaration concernant les innovations et/ou nouvelles technologies environnementales spécifiques |
| Clarkson | Catégorie A6 - Profil environnemental |
| Clarkson G4-1 | Déclaration concernant la conformité de la firme (ou le manque) avec les normes environnementales spécifiques et la réglementation environnementale |
| G4-EC2 | Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques |
| Clarkson G4-1 | Vue d'ensemble de l'impact environnemental du secteur |
| Clarkson G4-1/EC8 | Vue d'ensemble de comment les opérations d'affaire et/ou les produits et services impactent l'environnement |
| Clarkson G4-1 | Vue d'ensemble de la performance environnementale de la firme par rapport aux autres entreprises du secteur |
| Hooks G4-2 | Objectifs/cibles environnementaux : les buts spécifiques concernant les impacts des processus, des produits et des services |
| Hooks G4-2/44 | Performance mesurée en fonction des cibles des années précédentes |
| Hooks G4-2 | Empreinte écologique complète : éco-efficacité et mesures |
| Clarkson | Catégorie A7 - Initiatives environnementales |
| Clarkson G4-LA10 | Description précise des formations des salariés dans le management et les opérations environnementales |
| Hooks G4-LA10 | Programme environnemental des salariés : programme de sensibilisation, éducation et formation |
| G4-14 | Indiquer si la démarche ou le principe de précaution est pris en compte par l'organisation, et comment |
| Clarkson G4-14 | Existence de plans de réponse dans le cas d'accidents environnementaux |

| | |
|------------------------|---|
| Clarkson G4-43/44 | Récompenses environnementales internes |
| Clarkson G4-43/44 | Audits environnementaux internes |
| Clarkson G4-43-44 | Certification interne des programmes environnementaux |
| Clarkson G4-SO1/EC1 | Engagement communautaire et/ou donations relatives à l'environnement |
| G4-15 | Répertorier les chartes, principes et autres initiatives en matière environnementale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval |
| G4-SO1 | Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement |

Ce tableau présente la grille de mesure qui a été élaborée pour mesurer le niveau de divulgation environnementale des firmes. Les critères sont classés en 7 catégories. La première colonne présente les références des critères utilisés : « Clarkson » pour les critères inspirés et/ou issus de Clarkson et al. (2008), « Hooks » pour les critères inspirés et/ou issus de Hooks et van Staden (2011), « G4 » pour les critères inspirés et/ou issus de la version 4 du GRI(2013).La deuxième colonne présente les critères évalués.

